

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC EOLIEN TOURPES/THUMAIDE  
REUNION DU 26 JANVIER 2015**

**Présents:**

**Pour le groupe des riverains:**

DELBECQ Freddy, rue Bachy 1 - 7904 TOURPES  
DESCAMPS Katty, rue 1ère Brigade 19 - 7904 TOURPES  
LELEUX Ludy, rue de Basècles 49 - 7971 WADELINCOURT  
PIERART Jean-Christophe, rue de la première Brigade 54 - 7904 TOURPES  
RIVIERE André, rue de Basècles 51 - 7971 WADELINCOURT

**Pour le groupe de l'entreprise WINDVISION:**

BOURGET Brice, Chargé de projet développement  
DEBACK Samuel, Chargé de projet opération  
DURAND Jean-Michel, Chargé de projet développement

**Pour le groupe autorités et administrations:**

DUBOIS Michel, Echevin – Administration communale de BELOEIL  
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DÉVELOPPEMENT

**Autres:**

MITRI Caroline, Chargée de projets – IDETA (observateur)  
NEMERLIN Jean, Directeur – CEDIA (invité)

**Excusés:**

DEBERGHES Johan, rue de la première Brigade 57 - 7904 TOURPES (riverain)  
LEPAPE Mélanie, Echevine - Administration communale de LEUZE-EN-HAINAUT  
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.

Monsieur BOURGET signale qu'il quitte WINDVISION et présente son successeur Monsieur Jean-Michel DURAND. Monsieur DURAND est Chef de Projet. C'est dorénavant lui qui participera aux réunions avec Monsieur DEBACK.

Monsieur NEMERLIN étant coincé dans les bouchons sur l'autoroute, on commence par le 2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour

### **1. Bilan CO<sub>2</sub> des éoliennes (par WINDVISION) (pour faire suite à une question posée lors de la dernière réunion)**

Monsieur BOURGET a préparé une présentation power point (en annexe). Il présente tout d'abord l'historique de l'évolution du marché. Avant, le marché était centralisé, maintenant l'Union européenne veut le libéraliser. Tout est régulé par la CWaPE (Commission wallonne pour l'Energie) qui veille à ce que tous les acteurs se coordonnent et respectent les règles imposées par la loi.

Il y a des interconnexions entre les différents réseaux de transport. La Belgique est, par exemple, connectée avec l'Allemagne, la France, les Pays-Bas. Un centre de coordination technique veille à ce que tout soit conforme en termes de sécurité d'approvisionnement.

La dia 5 montre, pour la Belgique, la production d'énergie par type de combustible. En rouge, le nucléaire qui représente environ 40%, en vert, le gaz naturel qui représente environ 34%. L'eau, en bleu, représente environ 9%. En violet, c'est l'éolien qui représente environ 6%. Le reste, c'est le charbon et le fuel liquide. Dans "autres", on reprend la biomasse, le photovoltaïque et les déchets.

La dia 6 montre l'énergie produite et consommée pendant une journée, ici, le 14 janvier 2015. A tout moment, la production doit correspondre à la consommation. En fonction de la consommation, il faut faire fonctionner différents moyens de production. On peut voir deux pics de consommation, le premier entre 7h et 9h, lorsque les gens se lèvent et le deuxième entre 16h et 18h, lorsque les gens rentrent à la maison. On voit que le nucléaire a une production stable de 4000 MWh (en bleu). En orange, c'est le gaz naturel. En vert, c'est l'éolien. En rouge ce sont les stations de pompage qui fonctionnent surtout quand il y a des pics de consommation. L'éolien va venir remplacer ce qui pourrait être produit par le gaz naturel. Cela permet d'économiser ce type d'énergie.

Il y a une discussion sur les différents moyens de production d'électricité. On aura toujours besoin d'électricité. On ne peut pas dire que l'on va supprimer l'un ou l'autre moyen de production, ils sont tous complémentaires.

Monsieur RIVIERE pense que l'éolien représente une production aléatoire, cela dépend des saisons. Il voudrait aussi savoir où on en est avec la fusion pour le nucléaire pour laquelle le danger est moins important que pour le nucléaire actuel.

Pour Messieurs BOURGET et DURAND, c'est toujours à l'étude. Actuellement, il n'y a pas de consensus scientifique pour dire que c'est faisable et aujourd'hui, mettre nos espoirs dans la fusion nucléaire serait un pari risqué sur l'avenir.

Pour Monsieur RIVIERE, tout est surtout une question financière.

Madame MITRI ajoute que la ressource en uranium n'est pas inépuisable.

Monsieur BOURGET précise que les directives européennes demandent de promouvoir des énergies plus favorables à l'environnement.

Monsieur DURAND signale que l'Europe est dépendante de l'étranger à plus de 90% pour son approvisionnement en énergie. Une solution est donc de développer les énergies renouvelables.

Monsieur LELEUX constate qu'on est dans un contexte de mondialisation. On n'a pas arrêté l'exploitation du charbon parce qu'il n'y en avait plus mais parce que cela coûtait trop cher par rapport à d'autres énergies. Il doute que dans 20 ans la Belgique aura diminué sa consommation d'énergie.

Monsieur BOURGET précise qu'avec l'analyse du cycle de vie éolien, on va déterminer le temps de retour énergétique. En fonction des études disponibles, ce temps de retour est entre 5 et 12 mois et après, tout ce que l'éolienne va produire, ce ne sera que du bénéfique. On a le permis pour 20 ans et pendant ce temps une éolienne va produire 30 fois l'énergie qui a été nécessaire pour la fabriquer.

La dia 8 montre les émissions de gaz à effet de serre pour les différentes productions. On peut voir que l'éolien produit très peu de gaz à effet de serre surtout par rapport au charbon et au pétrole.

Sur le fait que Monsieur RIVIERE s'étonne que le nucléaire ne soit pas repris, Monsieur BOURGET signale qu'il doit aussi se situer dans la fourchette des émissions basses en matière de CO<sub>2</sub> émis, mais il ne sait pas pourquoi cela n'a pas été repris.

Madame DESCAMPS demande pourquoi les sociétés ne se sont pas mises à produire de l'éolien beaucoup plus tôt. Outre les certificats verts de 90 €, il y a des primes à l'investissement de 40%, cela a-t-il joué un rôle? Si dans 15-20 ans il n'y a plus d'aide, WINDVISION continuera-t-il? Les éoliennes ne risquent-elles pas de rester là à l'abandon? Quid de leurs démantèlements et quelles garanties avons-nous?

Monsieur BOURGET indique que les certificats verts ont pour objectif d'aider la filière pour qu'elle se lance.

Monsieur DURAND précise qu'on ne reçoit plus les primes à l'investissement et les certificats verts ont aussi diminué. Il y a une évolution technologique des éoliennes.

Dans les années 60-70, ce sont des explorateurs qui ont commencé puis la filière industrielle s'est mise en place.

L'éolien d'aujourd'hui n'est plus le même que celui d'il y a 20 ans. Il faut qu'à un moment l'éolien soit compétitif, mais on a encore besoin d'aide même si elle diminue.

Madame MITRI ajoute que si on regarde les aides pour les différentes sources de production d'énergie, d'un point de vue historique, on voit que les énergies renouvelables reçoivent très peu par rapport au charbon.

Monsieur DURAND précise qu'il y a une garantie bancaire de 80 000 € par mât pour couvrir les frais de démantèlement.

Monsieur LELEUX signale qu'une garantie bancaire, ce n'est qu'un jeu d'écriture.

Monsieur DURAND ajoute qu'il y avait plusieurs possibilités. On pouvait faire une garantie bancaire ou un dépôt à la caisse des dépôts et consignations. Ici, c'est la banque qui s'engage à prendre en charge les frais s'il y a un problème. La législation prévoit que la Région wallonne peut exiger la garantie dans les conditions du permis mais ce n'est pas une obligation propre à l'éolien même si c'est une pratique courante.

Monsieur RIVIERE, par rapport à la conclusion qu'un MWh installé sur le réseau éolien permet de remplacer un MWh thermique, voudrait faire remarquer que l'éolien peut remplacer un MWh de n'importe quelle autre énergie.

Monsieur DURAND précise que l'éolien a une priorité d'accès au réseau. C'est le gestionnaire qui doit diminuer d'autres sources sauf le nucléaire qu'on ne peut pas diminuer comme cela. On remarque que l'éolien remplace plus le thermique.

## **2. Présentation des résultats des mesures du suivi acoustique depuis la dernière réunion et localisation du 3ème sonomètre (par le CEDIA)**

Préalablement à la présentation de Monsieur NEMERLIN, Monsieur DEBACK a préparé une présentation power point sur les sonomètres (en annexe).

On a commencé les mesures sur le 3<sup>e</sup> sonomètre à la mi-décembre. Ce sonomètre a été mis à 816 m de l'éolienne la plus proche.

Madame Descamps regrette que le sonomètre ne soit pas placé à une distance de 600 mètres comme demandé à plusieurs reprises par les riverains.

Monsieur LELEUX rappelle qu'on devait s'éloigner de l'incinérateur pour ne pas être perturbé. Il constate qu'on ne voit jamais sur les cartes le projet d'extension. Entre chaque ligne d'éoliennes, il faut 200 m.

Monsieur DEBACK signale qu'on a décidé de lancer une campagne acoustique parce qu'il y avait une pétition qui circulait pour les nuisances ressenties. Par la suite, il sera possible d'extrapoler l'étude pour le prochain parc, s'il se fait.

Monsieur NEMERLIN insiste sur le fait que le but de cette campagne de mesures, est de s'occuper du parc existant.

Madame DESCAMPS précise qu'elle est déjà dérangée alors qu'elle se trouve à une distance de 1150 m et on dit qu'on va mettre des éoliennes à 600 m. Elle se demande ce que cela va être.

Monsieur DEBACK décrit le matériel installé. Il a également joint quelques photos.

A la question de Monsieur PIERART qui voudrait savoir s'il y a encore un enregistrement des mesures, Monsieur NEMERLIN répond par l'affirmative et ce afin de pouvoir réécouter au besoin.

Madame DESCAMPS constate qu'on a mis le sonomètre près des arbres alors qu'on dit toujours qu'il faut le mettre dans un endroit dégagé afin de ne pas perturber l'enregistrement. Elle constate que le sonomètre placé chez Monsieur DEMEESTER se trouve également à proximité d'un arbre.

Monsieur DEBACK précise qu'il a été positionné à un endroit pertinent selon l'avis de Monsieur NEMERLIN.

Monsieur NEMERLIN ajoute que si on veut mesurer la puissance de l'éolienne, oui il faut mettre le sonomètre dans un endroit dégagé mais si on veut mesure la gêne pour les riverains, il faut le mettre là où il y a des riverains. Ici on essaye de déterminer le niveau particulier, ce que produit l'éolienne, il faut donc soustraire le bruit ambiant.

Monsieur PIERART rappelle ce qu'il a déjà dit lors des autres réunions, ce qui est dérangeant, c'est le bruit émergent.

Monsieur RIVIERE demande si WINDVISION paye quelque chose au propriétaire du terrain où est implanté le sonomètre.

Monsieur DEBACK précise que WINDVISION paye un dédommagement pour l'électricité utilisée.

Monsieur NEMERLIN présente les résultats des mesures du suivi acoustique (voir présentation power point en annexe). Il précise qu'il est retraité de l'Université. Ce n'est donc plus en tant que Directeur du CEDIA qu'il continue les mesures mais comme Directeur de ACSOFT, bureau d'études en acoustique également agréé par la Région wallonne. Il remettra des conclusions globales sans que cela remette en cause le travail fait jusqu'à présent.

Il rappelle les conditions sectorielles. Elles sont plus sévères que les conditions générales qui pour le jour fixent la norme à 50 dBA au lieu de 45 dBA.

Deux mesures sont faites, une avant l'arrêt et une pendant l'arrêt pour pouvoir faire la différence et en déduire le bruit particulier de l'éolienne.

La dia 6 montre la localisation des 3 sonomètres. Le 3<sup>e</sup> sonomètre se situe dans l'axe Sud Ouest, un peu écarté de l'incinérateur. Les éoliennes les plus proches sont à environ 800 m.

Sur la dia 8, les flèches rouges montrent l'orientation des éoliennes au moment de la mesure. La flèche verte montre la force et l'orientation du vent. On a le niveau global, le bruit de fond et le calcul du bruit particulier. Toutes les mesures ne sont pas exploitables. On a eu des vents très violents fin décembre, début janvier, on a été obligé d'invalider les mesures.

Monsieur PIERART demande si on fait parfois des mesures à la nacelle.

Monsieur NEMERLIN répond par l'affirmative, ce qui ne se fait plus, ce sont les mesures à 10 m.

La dia 9 reprend les mesures faites au point 1 (DOYEN). Il y a eu une mesure en décembre. On en a fait une nouvelle en janvier mais on a eu un souci avec l'opérateur qui a désactivé les cartes 3G sans prévenir. Les données ont été récupérées mais Monsieur NEMERLIN n'a pas eu le temps de les exploiter pour la réunion de ce soir.

L'arrêt ne se fait pas toujours la nuit de samedi à dimanche. Dès qu'on voit que les conditions climatiques sont adéquates, on planifie un arrêt.

Pour les mesures au point 2 (DEMEESTER), Monsieur NEMERLIN rappelle qu'il n'y a pas de mesure au début car il n'y avait pas d'alimentation en électricité.

Pour le point 3, il n'y a qu'un seul résultat validé. Le vent pendant la période hivernale est plus violent.

Monsieur RIVIERE demande à quelle vitesse l'éolienne décroche et qu'on l'arrête.

Monsieur BOURGET précise qu'à plus de 25 m/s au moyeu, l'éolienne arrête de fonctionner.

La dia 13 est représentative de la production de l'éolien. Il y a une zone où il manque assez bien de points car on n'a pas eu de mesures exploitables et il n'y a pas beaucoup de mesures dans cette gamme-là.

Monsieur PIERART insiste à nouveau sur le fait que c'est l'émergence qui est dérangeante.

Parfois le bruit particulier est plus élevé mais si le bruit de fond est fort, on ne sent pas tellement la différence. C'est ce qui se passe dans des conditions de vents plus forts.

Madame DESCAMPS ajoute que c'est la nuit que c'est le plus dérangeant.

Monsieur NEMERLIN demande si les riverains ressentent la différence suite au placement des peignes.

Madame Descamps signale que là où elle est située, elle ne perçoit plus le même type de bruit et que c'est moins dérangeant.

Monsieur PIERART pense qu'il aurait été intéressant de mesurer le bruit avant et après le placement des peignes. On a tout installé en une fois, il n'est pas possible d'objectiver la diminution.

Pour Monsieur NEMERLIN cela aurait été difficile, il aurait fallu mesurer plusieurs mois avant. Pour ce parc, ce n'est pas possible mais on peut voir cela pour un autre parc.

Monsieur PIERART serait intéressé d'avoir un retour à ce propos.

Monsieur NEMERLIN précise que le constructeur annonce une diminution de 2 dBA mais l'effet important, c'est le shift des basses fréquences. L'effet peut être aussi plus important en fonction de la distance.

Monsieur PIERART constate l'importance de la distance pour que les peignes soient pleinement efficaces (les fréquences un peu plus hautes générées par l'effet des peignes étant plus facilement absorbées en fonction de la distance).

Monsieur RIVIERE pense aussi qu'il serait intéressant d'avoir des mesures avant et après l'installation des peignes. Serait-il possible de savoir quel est cet autre parc, où il est situé, s'il s'agit du même type de turbine, à quelle distance sont les éoliennes, le nombre d'éoliennes,...? C'est pour pouvoir comparer.

Monsieur NEMERLIN précise que c'est fort comparable mais il ne peut pas parler ici au nom de quelqu'un d'autre. Il suppose qu'il y aura néanmoins une information.

Pour Monsieur PIERART, il est clair qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur l'effet des peignes.

Monsieur LELEUX signale que là où il habite, il n'a pas vu de différence. Mais l'effet des peignes ne doit pas faire de doute, sinon, on n'aurait pas fait un tel investissement.

Monsieur RIVIERE déplore l'effet écrasant des éoliennes.

Il est allé chez des gens à CHAPELLE-A-OIE et quand par de belles baies vitrées, on a vue sur les éoliennes, on se sent écrasé. Ces gens se séparent et vont devoir vendre leur maison mais pourront-ils la vendre correctement?

Monsieur LELEUX demande jusque quand la campagne de mesures va être faite? Ce qui intéresse les gens c'est d'avoir des mesures quand ils peuvent être dehors.

Monsieur NEMERLIN précise qu'il y aura des mesures pendant la période estivale.

Monsieur PIERART voudrait savoir si on continuera à faire un arrêt uniquement la nuit de samedi à dimanche.

Monsieur NEMERLIN signale qu'on recherche un vent pas trop violent de 6 à 8 m à 10 m/s. On décide sur base des prévisions météorologiques. Ce ne sera donc pas uniquement la nuit de samedi à dimanche.

Monsieur DURAND ajoute qu'on doit prévenir le responsable d'équilibre, on doit donc le savoir la veille. A la question de Monsieur PIERART sur le délai le plus court pour décider de l'arrêt, il précise qu'on essaye de ne pas prendre la décision de l'arrêt en dessous d'un jour et demi avant pour honorer les obligations contractuelles.

Monsieur PIERART constate qu'avec la méthode employée (mesures uniquement sur environ 20 min par semaine) et le peu de mesures exploitables, notamment avec des vents entre 6m/s et 10m/s (vents modérés ne couvrant pas complètement le bruit particulier des éoliennes), on risque de se retrouver avec des conclusions non représentatives du ressenti des riverains.

Monsieur NEMERLIN reconnaît que les conditions climatiques sont très aléatoires et quand c'est pluvieux, c'est encore plus aléatoire. La neige absorbe un peu le bruit.

Monsieur LELEUX pense qu'avec les peignes, le ressenti de l'aspect fléau est moins important.

Monsieur NEMERLIN précise qu'il y a des bruits plus dérangeants et d'autres moins dérangeants, même au même niveau. Les riverains pourraient peut-être communiquer par mail lorsqu'ils perçoivent plus de bruit.

Monsieur PIERART signale que lorsque le bruit est gênant, on fait une plainte au D.P.C. Mais le nombre de plaintes ne peut être complètement représentatif vu l'absence systématique de réponse de la part de la police de l'environnement. Il pense qu'il faudrait une grille avec un questionnaire bien établi pour connaître le ressenti des riverains. Quand il voit les dates des mesures, il ne se souvient plus de son ressenti à ce moment-là.

Monsieur DURAND pense qu'on peut examiner la question d'informer les riverains des arrêts et à eux de voir s'ils veulent rester éveillés pour signaler leur ressenti qui pourrait alors être comparé aux mesures effectuées.



Monsieur NEMERLIN pense que les riverains pourraient envoyer le samedi soir, leur ressenti de la journée.

Monsieur PIERART signale qu'il y a 3 maisons à vendre dans sa rue. Il regrette qu'on n'ait pas étudié l'influence de l'éolien sur la valeur de l'immobilier. On s'est basé sur une étude faite aux Etats-Unis pour dire que cela n'avait pas d'influence.

A la question de Madame DESCAMPS sur le fait de savoir s'ils ont toujours leur bureau à TOURPES, Monsieur DEBACK répond par l'affirmative tout en reconnaissant qu'ils ont maintenant un locataire pour un dépannage.

Une fois de plus Madame DESCAMPS s'interroge sur les méthodes de WINDVISION et souligne leur côté "philanthropique". WINDVISION est-elle une société de production d'électricité ou une société immobilière ?

Par rapport à l'immobilier, Monsieur DURAND ne voit pas bien comment WINDVISION peut donner de l'information. Il faut voir plus large que le parc ici. Ce serait plutôt à la fédération ou à la Région wallonne de faire quelque chose. Il y a aussi eu les études de l'APERRE.

Monsieur PIERART demande s'il y a du nouveau par rapport à l'extension, si l'aboutissement d'autres projets très proches (ex: nouveau parc de BURY-PERUWELZ) a une influence sur le projet d'extension vu la saturation évidente d'éoliennes dans la région (3 parc distincts en moins de 6 km).

Monsieur DURAND précise qu'on attend le résultat de l'étude acoustique. Le projet n'est pas complètement abandonné. Pour l'instant, il est mis au frigo. Le fait qu'il y ait d'autres parcs ne change pas notre volonté d'étudier la faisabilité d'une extension. Par ailleurs, les nouveaux parcs ou les parcs en projet devront être pris en compte dans l'analyse de la co-visibilité de l'étude d'incidences. C'est sur base des études environnementales, y compris l'étude de co-visibilité, qu'on pourra déterminer la faisabilité de l'extension.

Monsieur PIERART souligne le fait que le cadre de référence indiquait qu'il fallait une distance de 4 à 6 kilomètres entre deux parcs et que maintenant TOURPES et THUMAIDE notamment vont se retrouver coincés entre 3 parcs distincts.

### **3. Fixation de la date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion est fixée au lundi 27 avril 2015 à 18h30. Pour cette réunion, WINDVISION aura préparé un protocole pour la communication et verra si on peut donner des informations par rapport à l'immobilier. Il y aura également la présentation du suivi acoustique.